

Image not found or type unknown



Modification par le cs d'un devis voté en ag

Par **mdp_old**, le **10/12/2007 à 19:48**

Lorsqu'un devis de travaux de fermeture d'une résidence a été voté en Assemblée Générale, le Conseil Syndical peut-il décider de rajouter des éléments supplémentaires ? Le prix s'en trouve modifié mais le surcout reste dans la limite du prix pour lequel le Conseil Syndical peut passer des marchés et des contrats sans Assemblée Générale.